

**FRATELLI TUTTI, troisième chapitre, paragraphes 124-127.**

***Par ces paragraphes le Pape achève son troisième chapitre. Il insiste sur l'éthique des relations internationales. En particulier, il évoque la dette.***

124. La conviction concernant la destination commune des biens de la terre doit s'appliquer aujourd'hui également aux pays, à leurs territoires et à leurs ressources. En considérant tout cela non seulement du point de vue de la légitimité de la propriété privée et des droits des citoyens d'une nation déterminée, mais aussi à partir du principe premier de la destination commune des biens, nous pouvons alors affirmer que chaque pays est également celui de l'étranger, étant donné que **les ressources d'un territoire ne doivent pas être niées à une personne dans le besoin provenant d'ailleurs**. En effet, comme l'ont enseigné les évêques des États-Unis, il existe des droits fondamentaux qui « précèdent toute société, car ils découlent de la dignité inhérente à chaque personne en tant que créature de Dieu ».

125. Cela suppose également une autre manière de comprendre les relations et les échanges entre les pays. Si toute personne a une dignité inaliénable, si chaque être humain est mon frère ou ma sœur et si **le monde appartient vraiment à tous**, peu importe que quelqu'un soit né ici ou vive hors de son propre pays. Ma nation est également coresponsable de son développement, bien qu'elle puisse s'acquitter de cette responsabilité de diverses manières : en l'accueillant généreusement en cas de besoin urgent, en le soutenant dans son propre pays, en se gardant d'utiliser ou de vider des pays entiers de leurs ressources naturelles par **des systèmes corrompus qui entravent le développement digne des peuples**. Ceci, qui vaut pour les nations, s'applique également aux différentes régions de chaque pays entre lesquelles il existe souvent de graves inégalités. Mais l'incapacité à reconnaître une dignité humaine égale pour tous conduit parfois les régions les plus développées de certains pays à rêver de se libérer du "fardeau" des parties les plus pauvres pour augmenter davantage encore leur niveau de consommation.

126. Nous parlons d'un nouveau réseau dans les relations internationales, car il est impossible de résoudre les graves problèmes du monde en ne pensant qu'à des formes d'entraide entre individus ou petits groupes. Souvenons-nous que l'inégalité n'affecte pas seulement les individus, mais aussi des pays entiers, et oblige à penser à **une éthique des relations internationales**. Et la justice exige que soient reconnus et respectés non seulement les droits individuels, mais aussi les droits sociaux et les droits des peuples. Ce que nous disons implique que soit garanti le droit fondamental des peuples à leur subsistance et à leur progrès qui est parfois gravement entravé par la pression exercée par **la dette extérieure**. Le service de la dette, dans bien des cas, non seulement ne favorise pas le développement mais le limite et le conditionne fortement. Restant ferme le principe selon lequel toute dette légitimement contractée est à payer, la manière dont de nombreux pays pauvres l'honorent envers les pays riches ne doit pas en arriver à compromettre leur survie et leur croissance.

127. Il s'agit, sans aucun doute, d'une autre logique. Si l'on n'essaie pas d'entrer dans cette logique, mes paroles auront l'air de fantasmes. Mais si l'on accepte le grand principe des droits qui découlent du seul fait de posséder la dignité humaine inaliénable, il est possible d'accepter **le défi de rêver et de penser à une autre humanité**. On peut aspirer à une planète qui assure terre, toit et travail à tous. C'est le vrai chemin de la paix, et non la stratégie, dénuée de sens et à courte vue, de semer la peur ou la méfiance face aux menaces extérieures. En effet, une paix réelle et durable n'est possible qu'à partir d'une éthique globale de solidarité et de coopération au service d'un avenir façonné par l'interdépendance et la coresponsabilité au sein de toute la famille humaine.